

**1** Collision engin/engin

**2** Effondrement de rayonnage

**3** Chute de plain-pied

**4** Blessure par produits dangereux

**5** Chute de hauteur

**6** Chute d'objet

**7** Chute d'une palette

**8** Collision engin/porte

**9** Chute de plain-pied

**10** Choc du conducteur

**11** Renversement du chariot

N° de risque	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation – information – consignes)
1	Collision engin/engin	<b>Définir</b> des zones de circulation pour les engins et les sens de circulation. <b>Organiser</b> le travail de manière à interdire les manœuvres et croisements de plusieurs engins dans des zones étroites. <b>Supprimer</b> les angles morts et les obstacles. <b>Mettre à disposition</b> de tous un plan de circulation.	<b>Baliser et signaler</b> les zones et sens de circulation des engins. <b>Élargir</b> les allées de circulation.	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité. <b>Utiliser</b> les avertisseurs sonore et/ou lumineux.	<b>Former</b> à la conduite des engins et <b>évaluer</b> (CACES). <b>Sensibiliser</b> au risque de collision. <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
2	Heurt avec des objets suite à l'effondrement de rayonnages	<b>Utiliser</b> des rayonnages correspondant au poids des produits à stocker. <b>Fixer</b> les rayonnages au sol et sur la hauteur selon la notice de calcul. <b>Vérifier</b> régulièrement l'état des palettiers et autres installations et <b>les réparer</b> dès l'apparition de signes de faiblesse (pied tordu...). <b>Stocker</b> les produits lourds en bas des palettiers.	<b>Protéger</b> par des sabots et traverses les pieds des palettiers, surtout au niveau des virages. <b>Mettre en place</b> un platelage continu pour le stockage des palettes. <b>Mettre en place</b> des filets de protection au-dessus des allées de préparation. <b>Doter</b> les chariots d'un grillage de protection anti-chutes d'objets.	<b>Porter</b> les EPI (chaussure, casque) en cas de chute d'objets.	<b>Planifier</b> la maintenance des installations à dates régulières (planning). <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
3 9	Glissade ou trébuchement – Chute de plain-pied	<b>Délimiter</b> les zones de travail et de stockage. <b>Maintenir</b> en bon état les sols (flaques d'huile, trous...). <b>Supprimer</b> les inégalités de surface et/ou les obstacles. <b>Optimiser</b> l'éclairage afin d'éviter les zones d'ombre. <b>Maintenir</b> en bon état les véhicules et engins (fuites d'huile...).	<b>Mettre en place</b> une protection des zones à risque. <b>Délimiter et baliser</b> clairement les zones de stockage.	<b>Porter</b> des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...). <b>Porter</b> des lunettes de protection adaptées à la vue.	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de plain-pied. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
4	Blessure par produits dangereux	<b>Stocker</b> les produits dangereux au sol sur bac de rétention. <b>Éliminer</b> les conditionnements endommagés. <b>Supprimer</b> le gerbage des palettes de produits chimiques. <b>Stocker</b> les palettes de produits dangereux dans les zones où le risque de heurt avec des engins est faible. <b>Fournir</b> au personnel les informations sur les produits présents sur site (FDS). <b>Mettre en place</b> des installations en cas d'accident (rinçage-œil, douche...). <b>Étiqueter</b> les contenants de produits dangereux.	<b>Utiliser</b> des locaux et des moyens de stockage adaptés aux produits (armoires et locaux ventilés...). <b>Ne jamais stocker</b> à proximité deux produits incompatibles. <b>Installer</b> des bacs de rétention pour éviter le déversement des liquides en cas de fuite.	<b>Porter</b> des lunettes de protection adaptées à la vue. <b>Porter</b> des EPI adaptés en cas de manipulation de produits chimiques (gants, masque, vêtements couvrants en coton...).	<b>Former</b> le personnel à la manipulation et au stockage des matières dangereuses.
5	Chute de hauteur	<b>Organiser</b> le travail afin de supprimer ou limiter les travaux en hauteur (préparations au sol, stockage en priorité en position basse, aides à la manutention...). <b>Descendre</b> au sol les palettes détériorées à l'aide d'engins de manutention. <b>Ne jamais monter</b> sur un dispositif qui n'est pas prévu pour cela (fourches d'un chariot, rack...). <b>Ne jamais travailler</b> en hauteur sur un dispositif non sécurisé.	Pour effectuer des opérations en hauteur, <b>utiliser</b> des plateformes sécurisées.	<b>Porter</b> les EPI (chaussure, casque).	
6	Chute d'objets	<b>Ranger</b> les charges lourdes en bas des palettiers. <b>Filmer</b> les charges sur palettes. <b>Organiser</b> le travail de façon à éviter la présence de personnes travaillant sur plusieurs niveaux. <b>Entretien</b> régulièrement les structures (palettiers...).	<b>Protéger</b> les espaces se situant en dessous des zones de travail en hauteur de la chute des objets (barrières de sécurité, filets de protection, grillages de protection sur les chariots...). <b>Mettre en place</b> un platelage continu pour le stockage de palettes.	<b>Porter</b> les EPI (casque, chaussures...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute d'objets. <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
7	Heurt avec un objet (chute d'une palette)	<b>Ne pas stocker</b> de palettes sur la tranche ou en position instable.	<b>Stocker</b> les palettes dans les zones prévues à cet effet.	<b>Porter</b> les EPI (chaussures de sécurité...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de palettes.
8	Collision engin/porte	<b>Adapter</b> le gabarit des portes aux engins. <b>Ne jamais circuler</b> fourches hautes.	<b>Mettre en place</b> un gabarit avant le passage des portes pour engins.	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité.	<b>Former et évaluer</b> les conducteurs (CACES). <b>Sensibiliser</b> les salariés aux règles de conduite (vitesse...).
10	Choc du conducteur avec un obstacle	<b>Utiliser</b> des engins à cabine fermée.	Pas de protection collective possible, sauf à <b>l'installation</b> d'une cabine au poste de conduite.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (EPI) (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	<b>Former et évaluer</b> les conducteurs (CACES). <b>Sensibiliser</b> les salariés aux règles de conduite (vitesse, circulation...).
11	Renversement du chariot	<b>Limiter</b> la vitesse des engins. <b>Maintenir</b> en bon état les sols (supprimer les inégalités du sol...). <b>Maintenir</b> en bon état les engins.	<b>Délimiter et sécuriser</b> les zones de circulation. <b>Utiliser</b> des chariots équipés de cabines.	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité.	<b>Former et évaluer</b> les conducteurs (CACES). <b>Sensibiliser</b> les salariés aux règles de conduite (vitesse...).